

Réunion du 3 mars 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) : Monsieur Robert HERRMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

**N° CP/2014/187 - Administration générale - 5**  
**Avis du Conseil Général sur le projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de Herrlisheim**

La commission permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président,

- émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de Herrlisheim, qui s'inscrit en cohérence avec les enjeux du Département ;

Concernant les zones de développement économique :

- prend connaissance des dispositions du projet de PLU, et en particulier la zone IIAUX à vocation future d'activités, sur le site de la friche de l'ancienne raffinerie ;

- confirme, en appui à la stratégie communale et intercommunale, que le site retenu s'inscrit dans une démarche d'intérêt départemental ;

- apporte son appui à l'inscription au PLU de ces surfaces, rappelle que ce site a vocation à s'inscrire dans le dispositif des plateformes départementales d'activités, et considère que ce classement en réserve foncière IIAUX s'accorde avec la perspective de moyen/long terme du projet ;

- note que le reclassement en zone naturelle N d'une partie du site initial de propriété de la raffinerie peut d'ores et déjà constituer une contribution à une compensation environnementale qui devra accompagner le moment venu l'aménagement d'une future zone économique ;

- encourage la commune à engager la réflexion sur le devenir du site dans le cadre de la nouvelle communauté de communes du Pays Rhénan, et à développer une stratégie concertée entre les acteurs intéressés, à laquelle le Département sera partie prenante.

Concernant le développement de l'habitat :

- propose à la commune de s'appuyer pour la mise en œuvre du PLU sur les outils et actions déployés dans le cadre de la territorialisation de la politique départementale de l'habitat à l'échelle du SCoT de la Bande Rhénane Nord.

Concernant le réseau routier :

- approuve l'inscription au bénéfice du Département de l'emplacement réservé N° 2 pour la RD 29 entre l'autoroute A35 et la RD 468.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140303-84985-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 18/03/14